

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE

> Edito.....	1
> Services à la population Petite enfance	2 et 3
> Environnement	4 à 6
> Les portes de l'Orne	7 à 10
> Logement - Habitat	11 à 14
> Développement économique ..	15
> Expression de l'opposition.....	15
> Événements culturels.....	16

Contacts

Site Internet : www.ccpom.fr
Email : ccpom@ccpom.fr
Adresse : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas
Tél. 03 87 58 32 32 - Fax. 03 87 67 59 48

CCPOM' le Mag : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas
Directeur de la publication : Lionel FOURNIER
N° ISSN 1644-8974 - Dépôt légal: 3^e trimestre 2017
Tirage 24 500 exemplaires - crédit photo CCPOM
Graphisme Noface>création - Impression A2DV
numérique - Imprimé sur papier écologique Norme PEFC

2017 OU L'ANNÉE CHARNIÈRE

2017 est une année charnière et même carrément une année hors normes.

Au niveau national, tout d'abord, avec l'élection d'un nouveau Président de la République et d'une nouvelle Assemblée Nationale très largement renouvelée.

La république est désormais en marche, vers où ?

Au niveau de notre territoire l'année 2017 marque aussi un tournant pour notre Communauté de Communes. Il s'agit, en effet, d'une année déterminante sur cinq sujets majeurs.

1) En matière de financement, tout d'abord

Depuis sa création, en 2000, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle finançait l'exercice de ses compétences par la fiscalité additionnelle.

A compter de 2017, les élus communautaires ont opté pour le régime de la fiscalité professionnelle unique, c'est à dire la perception en lieu et place des communes des produits des taxes appliquées aux entreprises. Pour compenser la perte de fiscalité subie par les communes, l'intercommunalité leur reversera chaque année une compensation financière.

2) En matière de compétences, ensuite

La loi « NOTRe » du 7 août 2015 a modifié profondément le paysage intercommunal à compter du 1^{er} janvier 2017. Outre les fusions d'intercommunalités, pour lesquelles nous ne sommes pas concernées, elle impose d'accroître le nombre de nos compétences. Le Conseil Communautaire a ainsi décidé d'élargir les compétences de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle à la transition énergétique, l'accueil des gens du voyage et l'emploi (au 1^{er} janvier 2017) et à l'eau, l'assainissement et à la gestion des milieux aquatiques (à compter du 1^{er} janvier 2018, puisque la Loi NOTRe nous imposait ces prises de compétences.

3) La requalification des friches industrielles des « Portes de l'Orne »

L'année 2016 a été marquée par le démarrage de la phase administrative et opérationnelle sur le site des Portes de l'Orne [démolition de certains bâtiments, sécurisation des bâtiments destinés à être réhabilités.

L'année 2017 est consacrée à la phase préparatoire de trois opérations importantes : Maison du Projet, Pôle d'accompagnement d'une pépinière d'entreprises, Opération de requalification Paysagère

4) La restructuration du Centre thermal et touristique d'Amnéville

L'élaboration d'un schéma directeur stratégique et prospectif du Centre thermal d'Amnéville, à laquelle la CCPOM a participé avec quatre autres partenaires, est présent terminée.

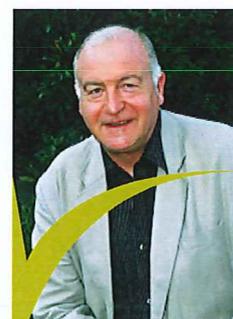
L'objectif est maintenant de faire d'Amnéville une, sinon la grande station touristique et de loisirs de référence du quart Nord Est de la France qui constituera un atout touristique supplémentaire pour le « Grand Est » et un pôle de développement et d'emplois d'ici 2030.

5) La VR 52

Les travaux titanesques de la tranchée couverte de Marange-Silvange ont maintenant commencé. Cette nouvelle phase du grand projet VR 52 est sans conteste la plus impressionnante. Cet équipement structurant permettra, à terme, de mettre notre territoire en lien direct avec le Luxembourg et plus particulièrement avec « Esch/Belval ».

Il offrira également une alternative à l'Autoroute « A 31 » lorsque cette dernière est saturée. Avec les réserves foncières situées le long de cette VR 52, il s'agira d'aménager ce périmètre jouxtant la VR 52 et le site thermal d'Amnéville.

L'année 2017 est donc effectivement une année hors normes. Ces cinq dossiers aussi. Ils sont le socle de l'avenir de notre Communauté.



Crédit photo : ville de Rombas

Lionel FOURNIER
Maire de Rombas
Président de la CCPOM

FOCUS SUR LES MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES : MAM

Depuis 2010, les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s ont la possibilité d'exercer leur métier en dehors de leur domicile. Elles peuvent accueillir les enfants qui leur sont confiés dans des locaux appelés «maisons d'assistant(e)s maternel(le)s» (Mam).

Chaque assistante maternelle peut accueillir jusqu'à 4 enfants (en fonction de leur agrément) et ces dernières peuvent être au maximum 4 dans la structure. Cela représente un potentiel maximum de 16 enfants. Chaque parent reste employeur d'une assistante maternelle et conclut un contrat avec elle.

Ce genre d'accueil permet de travailler en équipe, mais surtout de personnaliser et d'individualiser l'accueil des enfants par rapport à une structure d'accueil collective.

La base de la structure peut être associative par exemple. Les frais de fonctionnement seraient payés avec les indemnités d'entretien que versent les parents dans le cadre de chaque contrat avec une assistante maternelle. Ils seraient regroupés sur le compte de l'association. Aucun frais supplémentaire n'en résulte pour les parents employeurs.

Le local doit être adapté. Il doit répondre aux normes de sécurité de la PMI dans le cadre d'un accueil à domicile (ex : cache prises, réducteurs de toilettes, barrières de sécurité, ...). Ainsi, la réglementation est plus souple que pour un multiaccueil. L'accueil pourrait se faire dans une maison, par exemple.

Pour compenser le coût lié à la rémunération de l'assistant(e) maternel(le), le parent employeur peut, sous conditions, bénéficier du complément de libre choix du mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant versé par la Caf ou la Msa.

Focus sur la profession d'assistant maternel, une profession à part entière.

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance qui accueille des enfants contre rémunération à son domicile. Il doit veiller à la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants qui lui sont confiés. Il accompagne l'enfant dans son quotidien : jeu, promenade, repas, changes, et dans ses différentes acquisitions (propreté, marche, langage).

LE METIER

> Les qualités d'un assistant maternel

Bien que cette liste soit non exhaustive, un assistant maternel doit notamment être : patient, organisé à l'écoute des enfants et motivé. Le respect du rythme de l'enfant et la proposition de temps ludiques et pédagogiques sont primordiaux.

Les enfants en bas âge ont besoin d'un attachement sécurisé. L'assistant maternel permettra d'être un référent unique et une figure d'attachement secondaire après les parents.

L'accueil peut éventuellement répondre avec plus de souplesse :

- Aux besoins en horaires atypiques
 - pour l'accueil de fratries
 - pour l'accueil d'enfants scolarisés

Par ce mode de garde plus flexible, les assistantes maternelles se positionnent comme un complément aux multiaccueils.



Le métier d'assistant maternel peut être un tremplin vers le CAP Petite Enfance. Malgré un exercice du métier à leur domicile, les assistants maternels ne sont pas isolés. Les services de la CAF et de la PMI sont joignables et disponibles. Les MAM peuvent également contribuer à la professionnalisation. Les regroupements possibles autour d'un projet éducatif et des valeurs communes éducatives. Les regards croisés de professionnels sont également intéressants pour la sociabilisation.

> Comment devenir assistant maternel ?

- Participer à une réunion d'information dispensée par les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Recevoir la visite à domicile d'un professionnel de PMI. Ce dernier évalue si les conditions requises pour l'exercice de la profession sont réunies. L'article L421-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise les critères nécessaires à l'obtention de l'agrément.
- Respecter les conditions d'accueil qui doivent notamment :
 - garantir la santé, la sécurité et l'épanouissement des mineurs
 - tenir compte des aptitudes éducatives du candidat
- Obtenir l'agrément. L'agrément permet de garantir un la qualité de l'accueil
- Des formations de 120 h vont professionnaliser le métier :
- Un premier module de formation obligatoire (60 heures) permet. L'accueil d'enfants est désormais possible
- Effectuer le restant de sa formation obligatoire (60 heures) sur les 2 années suivant l'obtention de son agrément.

LES ASSISTANTS MATERNELS, ET LE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS (RPAM)

Actuellement il y a 540 assistants maternels sur l'ensemble du territoire de la CCPOM. Le Relais Parents Assistants Maternels de la CCPOM accompagne les assistants maternels, parents employeurs et les futurs parents employeurs au quotidien :

- au moment de la recherche d'un assistant maternel
- durant tous les moments importants de la vie d'un contrat (embauche, avenant, rupture..)
- et propose aussi des temps d'animations.

Retrouvez toutes les animations du RPAM dans son journal (disponible sur demande) ou sur le site internet de la CCPOM : www.ccpom.fr

**Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le RPAM
aux horaires ci-dessous**

Permanences (accueil téléphonique et sans RDV) :

Lundi 8h30-12h / 13h-16h30 à Amnéville

Mardi 8h30-12h à Ste-Marie-aux-Chênes et 13h-16h30 à Amnéville

Mercredi 13h-16h30 à Ste-Marie-aux-Chênes

Vendredi 8h30-12h / 13h-16h30 à Ste-Marie-aux-Chênes

Rendez-vous :

Amnéville : Mercredi matin

Sainte Marie aux Chênes : Mardi après-midi

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des nécessités du service.

Coordonnées :

Amnéville : 03.87.71.40.94 - Rue Pasteur

[dans les locaux du multi accueil La Forêt Enchantée]

Sainte Marie aux Chênes : 03.87.61.23.62 - Avenue de l'Europe

[dans les locaux du multi accueil Les Ecureuils]

Mail : rpam@ccpom.fr





LES CONTENEURS ENTERRÉS SONT ARRIVÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPOM

L'opération d'implantation de conteneurs enterrés a été menée sur les grands collectifs, en partenariat avec les bailleurs sociaux du territoire qui participent financièrement au projet.

POURQUOI DES CONTENEURS ENTERRÉS ?

Ces conteneurs permettent de stocker un grand volume de déchets, de façon propre et discrète, tout en améliorant les conditions de travail des agents en charge de leur collecte.

Le geste de tri est ainsi favorisé en donnant accès à tous les habitants à une collecte sélective.

LES TRAVAUX

Les premiers conteneurs ont été installés fin 2016 et la pose s'est poursuivie jusqu'en juin 2017.

Au cours du 1^{er} semestre, 34 sites ont ainsi été équipés, avec au total 106 conteneurs installés à Amnéville, Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande, Rombas, Rosselange et Sainte Marie aux Chênes.

TRAITEMENT DES DÉCHETS : DE NOUVEAUX CENTRES DE TRAITEMENT

Suite au renouvellement des marchés de traitement des déchets, les déchets recyclables de la CCPOM (collecte sélective et déchèteries) sont dirigés vers de nouveaux centres de tri, depuis fin 2016.

LES ROUTES SUIVIES PAR NOS DÉCHETS :

Le verre

Est livré au centre de tri d'HAGANIS à Metz puis expédié vers les verriers pour être transformé de nouveau en verre.

Les emballages ménagers

Sont collectés en porte-à-porte et sont livrés au centre de tri de CITRAVAL à Rombas. Cela permet de limiter considérablement les kilomètres parcourus lors de la collecte et de contribuer à l'activité économique locale.

Les ordures ménagères

Sont toujours valorisées énergétiquement par HAGANIS à Metz, ce qui permet de produire de la chaleur et de l'électricité.

Les emballages en mélange

Subissent un tri automatique et manuel pour être séparés en différentes catégories de matériaux.

Ils sont alors mis en balle et expédiés vers les filières de recyclage adaptées, pour réintégrer un cycle de fabrication de matière.

Le papier collecté dans les bornes d'apport volontaire

Est dirigé vers le site d'ONYX EST à Maizières-lès-Metz, pour être conditionné en balles et expédié vers les papeteries en vue de son recyclage, pour redevenir du papier.



DÉCHÈTERIES : NOUVEAU SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS

Au cours du premier semestre 2017, les 4 déchèteries de la CCPOM vont être équipées d'un dispositif de contrôle d'accès des usagers, comprenant d'une borne de lecture de carte et une barrière levante.

JE RÉSIDE SUR LE TERRITOIRE, que dois-je faire ?

Des cartes seront fournies aux usagers pour leur permettre d'accéder aux déchèteries, elles seront à présenter à chaque passage. Ce système permettra de filtrer les accès et de réserver les déchèteries aux habitants de la CCPOM.

Un logiciel de gestion servira à établir des rapports statistiques de fréquentation, tels que la fréquentation par jour, par semaine, par mois ou le nombre de passage par usagers.

Le dispositif permettra également de compter et de limiter le nombre de véhicules présents simultanément sur la déchèterie, évitant ainsi l'engorgement sur les quais.



LE FIL BLEU : LA SUITE !

**Les piétons et les cyclistes pourront bientôt franchir l'Orne !
Elle sera accessible aux personnes à mobilité réduite.**

Une passerelle est en cours de réalisation. Elle permettra bientôt d'assurer la continuité du tracé du Fil Bleu en reliant la piste à la voirie existante à Vitry-sur-Orne.

Les matériaux retenus pour la construction de cet ouvrage ont été choisis pour s'intégrer harmonieusement à l'environnement existant et refléter les ressources naturelles de la région : structure en acier pour la charpente métallique et platelage en bois.

L'implantation de la passerelle se fera au-dessus du niveau de la crue centennale afin de palier tout risque de submersion.

Ce chantier d'envergure prévoit une passerelle longue de 46 mètres et large de 3.86 m. C'est pourquoi la passerelle sera livrée en 2 parties qui seront soudées sur place puis montées à l'aide d'une grue.

Pour les travaux de pose, aucun appui ne sera installé dans la rivière, n'entravant en rien son cours normal. Toutes les opérations seront réalisées depuis les berges.

Les travaux visibles sur site ont débutés ce printemps, pour une mise en fonctionnement de la passerelle au début de l'automne.

Le coût de l'opération est estimé à 517 000 € TTC, pour laquelle la CCPOM bénéficie d'une subvention de la Région Grand Est de 80 000 €.

Dans le prolongement de cette passerelle, la CCPOM va aménager la piste jusqu'à la limite avec

la Communauté de Communes Rives de Moselle (CCRM).

PROLONGATION DU FIL BLEU VERS LA VÉLO-ROUTE CHARLES LE TÊMÉRAIRE

La CCPOM a entrepris les travaux de prolongation du fil bleu : cette voie verte de 23 km qui longe la rivière Orne de Rombas à la zone de loisirs de Moineville [54].

Dès les premiers beaux jours, cette piste ravit les amateurs de vélo, de marche et de découverte. Seul, en famille ou entre amis, cette piste est un moyen doux de découvrir les paysages au fil de l'eau.

Grâce à la construction de la passerelle sur l'Orne, le Fil Bleu pourra être prolongé en rive gauche de l'Orne, longeant Vitry-sur-Orne et Gandrange pour rejoindre la vélo-route Charles le Téméraire à hauteur de Richemont.

Ainsi une liaison douce continue cheminera de Moineville [54] à Richemont [57] et permettra de regagner la vélo-route qui relie les Flandres à la Bourgogne.

LIAISON MAIZIÈRES-LES-METZ - SITE THERMAL : RÉALISATION D'UNE VOIE VERTE

Le projet est de relier la Communauté de Communes de Rives de Moselle et la CCPOM en reliant Maizières-lès-Metz au site thermal d'Amnéville en passant par Marange-Silvange.

La CCPOM prend en charge les travaux de construction sur son territoire jusqu'à fin la fin de Vitry-Sur-Orne ; et à partir de Gandrange, la CCRM prend le relais.

Cela permettra la réalisation du parcours jusqu'à Richemont.

COMMENT MIEUX VALORISER LES CHEMINS ?

Les chemins communaux vous permettent de découvrir le patrimoine de nos communes : bâti, paysage, faune et flore.

LE MAILLAGE des chemins et des sentiers permet :

- De renforcer l'attrait touristique du territoire
- D'offrir un cadre de vie plus agréable

• D'anticiper et rencontrer les besoins de mobilité douce actuels et futurs.

Pour l'heure, le recensement des chemins existants a commencé.



DEVELOPPEMENT DURABLE : LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Un Plan Climat Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ce changement, rendu obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Cette « transition énergétique » repose sur deux piliers :

- Efficacité énergétique (en particulier dans le bâtiment)
- Développement des énergies renouvelables

Le Plan Climat est l'opportunité d'aller plus loin dans les démarches de lutte contre le changement climatique

> Tant au niveau budgétaire :

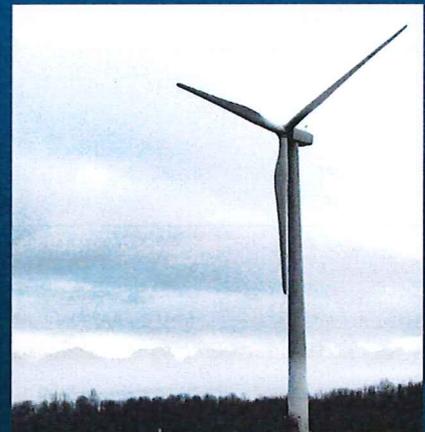
- Maîtriser la facture énergétique, réaliser des économies et réduire la vulnérabilité du territoire face au coût de l'énergie
- Valoriser les ressources locales (emplois, ressources naturelles...)

> Que pour l'attractivité économique :

- Développer des nouveaux axes de créations d'emplois
- Consolider, améliorer les emplois existants et favoriser la montée en compétences

> Que pour la qualité de vie :

- Prise en compte de la dimension santé
- De la biodiversité, du patrimoine, de la mobilité.
- Ce plan doit démarrer cette année avec l'objectif de produire des éléments chiffrés pour concrétiser sa mise en œuvre.



LES PORTES DE L'ORNE

OU L'AMBITION DE DEVENIR LA VITRINE D'UN SITE D'EXPÉRIMENTATION POUR INVENTER LA VILLE DE DEMAIN

Fin des Travaux de démolition / désamiantage et des travaux de confortement

L'année 2016 a été marquée par le démarrage de la phase opérationnelle sur le site des Portes de l'Orne. Vous l'avez constaté, certains bâtiments ont disparu, d'autres ont été sécurisés en attendant d'être réhabilités. Ces travaux préparatoires, menés par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), étant désormais achevés, les premières opérations d'aménagement vont pouvoir commencer.



Un projet soutenu par la Région et l'État

Le 16 novembre dernier, les élus siégeant au Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne ont eu le plaisir d'accueillir sur le site Monsieur RICHERT, Président de la Région Grand Est. Ce dernier a confirmé l'intérêt de la Région pour le projet qu'il considère comme prioritaire au même titre que la BA 128 et l'OIN Alzette-Belval.

Les deux prochains projets à sortir de terre (la maison du projet et le pôle d'accompagnement) bénéficient d'une participation de l'Etat et de la Région dans le cadre du contrat de plan Etat Région à hauteur de 60%.



La procédure de création d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) lancée sur les Portes de l'Orne Amont :

Réaménager un site de l'ampleur et de la complexité des Portes de l'Orne amont nécessite une procédure spécifique d'aménagement. Cette étape du projet sera l'occasion d'engager une vaste concertation auprès de la population.

Trois aménagements phares entrent en phase opérationnelle

> La maison du projet : le maître d'œuvre sélectionné.

Première réhabilitation qui devrait être engagée, la maison du projet a fait l'objet d'un concours permettant de désigner le maître d'œuvre en charge de la conception du bâtiment et du suivi des travaux.

Trois équipes ont été sélectionnées à l'issue de la première phase du concours et ont été autorisées à présenter des dessins du projet.

Après analyse des propositions remises, l'équipe dirigée par le cabinet d'architectes X a été retenue et a démarré les premières études techniques. En attendant de voir le rendu final voici les idées présentées par les candidats.

Les travaux sont envisagés début 2018 pour une mise en service fin 2018. En attendant, la maison du projet provisoire vous ouvre ses portes le mercredi matin de 9h00 à 12h00 et le vendredi après-midi de 14h00 à 16h30. Venez nombreux.

Les deux prochains projets à sortir de terre (la maison du projet et le pôle d'accompagnement) bénéficient d'une participation de l'Etat et de la Région dans le cadre du contrat de plan Etat Région à hauteur de 60%.

> Le pôle d'accompagnement des porteurs de projet : le programme en cours d'élaboration.

Deuxième réhabilitation prévue, l'ancien bâtiment énergie, situé en plein cœur du site, a vocation à devenir un pôle d'accompagnement des porteurs de projet.

Une étude d'opportunité a mis en évidence l'existence d'un marché potentiel de l'ordre de 113 entreprises susceptibles d'être créées.

Le recrutement du maître d'œuvre aura lieu en septembre et les travaux courant 2018.



Amenagement de la maison du projet dans l'ancienne maison de syndicats.



> Une Agrafe verte fédératrice, support d'équipements et de loisirs au cœur du site.

Cette grande trame paysagère piétonne en plein cœur du futur lieu de vie des Portes de l'Orne, permettra à la fois de relier directement le site à la véloroute Charles le Téméraire, le long de la Moselle via le fil bleu mais également au site thermal d'Amnéville.

Elle fédérera le site en étant un lieu de regroupement de ses différents usagers : ceux qui y habitent, ceux qui y travaillent et ceux qui s'y promènent. Elle sera un repère symbolique de la vie du cœur du site.

Pour en faire un lieu de regroupement, de vie, de culture et d'échange, elle fera l'objet de différents aménagements :

- Permettant d'accueillir des activités (par exemple : esplanade, théâtre de plein air)
- Sportifs (par exemple : terrains multisports, piste et parcours sportifs)
- De loisirs (par exemple : aire de jeux pour enfant, pataugeoire)
- Liés au développement durable (par exemple : gestion des eaux pluviales, gestion des pollutions, plantations)
- Pour la rendre accessible : une passerelle permettant de traverser l'Orne et de rejoindre les pistes cyclables.





QUID DES AUTRES BÂTIMENTS ?

*Exemple de nouve
de valorisation
des eaux de pluie*

Les bâtiments locotracteur et Magasin général font l'objet d'une étude qui doit déterminer leur avenir.

> Le développement d'un écosystème de qualité :

Epaulés par Hydréos (organisme spécialisé) nous cherchons à devenir un écosystème de qualité sur le site : prise en compte du ruisseau traversant, les eaux pluviales et de la biodiversité ordinaire.

> L'approfondissement des études concernant la filière énergie.

Un schéma directeur de l'énergie sera mis en œuvre. Il permettra de fixer les grandes orientations du site en matière d'énergie en visant l'objectif final d'autosuffisance énergétique.

> Identifier le potentiel du site au développement de l'agriculture urbaine.

L'agriculture urbaine peut être vue comme une forme de pratique agricole en milieu urbain dense ou comme une forme de jardinage visant à assurer une production vivrière plus ou moins

importante. Mais il peut aussi s'agir d'un levier de développement économique et social pouvant être mobilisé dans les villes afin de favoriser la création d'emplois par la production de fruits et de légumes de qualité, leur distribution, leur commercialisation et la création d'activités associées à cette nouvelle filière.

Le Syndicat Mixte souhaite faire de l'agriculture urbaine l'un des axes de développement des Portes de l'Orne amont. La société Urbagri, spécialisée dans ce domaine lui apportera son concours.

Exemple de projet en cours sur Ramonville

> Identifier de nouvelles filières innovantes et créatrices d'emploi :

Les investigations continuent pour mettre en évidence de nouvelles filières qui pourraient venir compléter celles déjà identifiées.

Et promouvoir le site pour déceler des entreprises susceptibles de s'y implanter

Comme vous vous en apercevez, la volonté et les idées ne manquent pas sur le territoire.



photo CEREMA



LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2012-2018,

UN BILAN À MI-PAROURS

DEFINITION

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local. Il est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions à l'échelle d'un territoire.

OBJECTIF

La CCPOM cherche, à travers son PLH, à se donner les moyens de poursuivre et d'adapter la politique de l'habitat communautaire existante aux besoins en logements de sa population et aux spécificités de son territoire.

HISTORIQUE

2003 à 2009 : Premier PLH

2009 à 2012 : Bilan de son premier PLH et travaux d'élaboration d'un nouveau document

2012 à 2018 : Deuxième PLH

LE BILAN

Le bilan réalisé par la Communauté de Communes à mi-parcours de son second Programme Local de l'Habitat (PLH), c'est :

- **326 250 €** d'aides allouées par la CCPOM pour accompagner les bailleurs dans la production de logements sociaux par le biais d'un dispositif d'aide au surcoût foncier,

- **554,8 €** de subventions octroyées par la CCPOM pour encourager les bonnes pratiques grâce au subventionnement de récupérateurs aériens d'eau de pluie et de cuves enterrées de récupération d'eau de pluie,

- **156 703,98 €** de subventions accordées par la CCPOM pour la campagne « Ravalements de façades »,

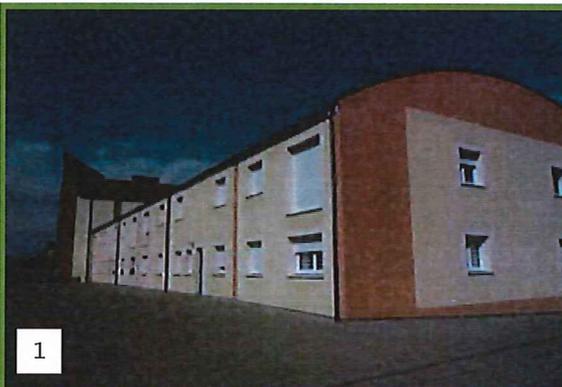
- **48 941,35 €** de subventions octroyées par la CCPOM pour la campagne d'isolation thermique visant les travaux d'isolation extérieure et d'isolation des combles perdus,

- Plus de **180 logements** réhabilités dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) grâce à plus de **1,6 € million** d'euros de subventions (ANAH, CCPOM et Région Lorraine), représentant plus de **2,5 millions** d'euros de travaux TTC générés, le plus souvent, pour les entreprises locales, la part de la CCPOM représentant un montant de **127 387,04 €** de subventions.

- **121 permanences** et **75 ménages** accompagnés dans leur projet dans le cadre du partenariat entre la CCPOM et le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du Bassin de Metz).

2012 2018

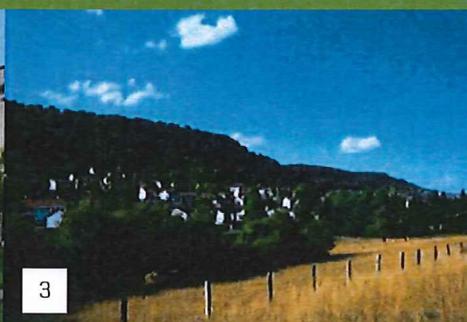
AGENCE D'URBANISME D'ACCOMMODATIONS DE MOSELLE
URAM



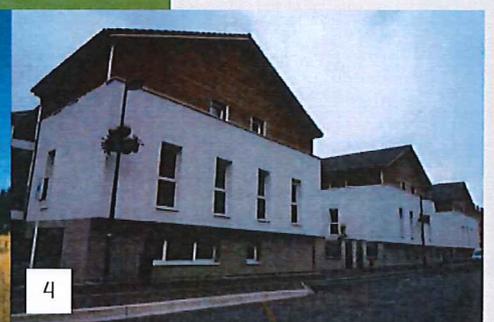
1



2



3



4

1 - Rue Victor Hugo,
Montois-la-Montagne
2 - Rue Massenet, Rombas
3 - Bronvaux,
Côteaux de la Moselle
4 - Grand Rue, Rosselange

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE :

LE PROTOCOLE D'AIDE À LA RÉNOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS PRIVÉS

Un Programme d'Intérêt Général (PIG), est un contrat entre l'Agence Nationale de L'Habitat (ANAH) et une collectivité locale qui permet de traiter les difficultés d'un territoire en matière d'habitat.

Les propriétaires occupants et/ou bailleurs qui effectuent des travaux dans leur logement sont soutenus. Ces programmes sont en général d'une durée de 3 ans.

QUEL EST SON OBJECTIF ?

Cette opération vise à améliorer l'habitat privé et notamment :

- Les logements consommateurs d'énergie
- Les logements dégradés
- Les logements inadaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite.

OÙ EN EST-ON ?

Le PIG de la CCPOM est arrivé à terme le 30 novembre 2016.

La CCPOM a décidé de mettre en œuvre un dispositif transitoire d'une durée d'un an, du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2017 : le «protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés».

JE VEUX AMÉLIORER MON LOGEMENT - SUIS-JE CONCERNÉ ?

Si vous êtes propriétaire d'un logement, que vous l'occupez ou que vous le réservez à la location, vous pouvez bénéficier, sous conditions, des aides mises en place par l'ANAH et la CCPOM. Cela consiste en une aide complémentaire en cas de réalisation de travaux pour un logement économe et écologique.

Pour savoir si vous y avez droit, contacter le Centre d'Amélioration du Logement de Moselle (CALM)

CALM : 24, rue du Palais
BP 14062 - 57 040 METZ Cedex 1
ou par téléphone au 03 87 75 32 28
ou sur le site www.calm-logement.fr
ou lors d'une permanence [calendrier sur le site internet de la CCPOM]

+ DE 2000 LOGEMENTS VACANTS : C'EST TROP !

La CCPOM a décidé de prendre à bras le corps ce problème.

Les réponses peuvent être différentes selon les situations, car ce phénomène est compliqué à appréhender. C'est pourquoi la collectivité s'est fait accompagner par le CALM pour réaliser une étude sur le parc de logements vacants.

CONSTAT DE L'ETUDE

Après vérification sur le terrain, sur les 222 logements privés enquêtés, 207 logements sont effectivement vacants (soit 93%), 14 sont finalement occupés (soit 6%) et 1 logement n'était finalement pas accessible ;

> sur cet échantillon, plus de 4 logements repérés sur 5 sont situés dans des bâtiments anciens non rénovés (souvent depuis leur construction). Les travaux à réaliser sont généralement importants et coûteux (électricité, sanitaires, isolation...);

> 5% des logements vacants repérés sont situés dans des bâtiments neufs ;

> plus de la moitié des logements ne sont pas en bon état apparent et 1/3 des logements serait dans un état médiocre voire de délabrement ;

> les 2/3 des logements sont dans des bâtiments d'un étage ou moins. Les logements situés en rez-de-chaussée représentent plus de la moitié des logements vacants observés sur le terrain ;

> 53% des logements sont dans des bâtiments totalement inoccupés ;

> près de 9 logements sur 10 ont un stationnement à proximité. Seuls 44% disposent d'un garage ou d'un parking privé ;

> près d'un quart des logements vacants subissent des nuisances (bruit généré par un axe routier proche, manque de luminosité pour les bâtiments d'arrière-cour) ;

> 12,5% des logements repérés vacants sur le terrain sont à louer ou à vendre.



LA CCPOM VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES

Depuis 2005, la CCPOM mène une campagne de ravalement de façades dans l'objectif de valoriser votre cadre de vie.

QUELLES AIDES ?

LES AIDES TECHNIQUES

La CCPOM est votre partenaire technique et financier. Elle vous apporte des conseils techniques dans le cadre de l'instruction de votre dossier ou pour vos futurs travaux à travers son prestataire : le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM).

Le CALM tient des permanences régulières sur le territoire de la CCPOM.

LES AIDES FINANCIÈRES

La Communauté de Communes vous propose également une aide financière, jusqu'à 20% du coût HT des travaux dans la limite de 915 € pour une maison individuelle d'une surface de moins de 250 m², vous pouvez consulter et télécharger le règlement pour les cas différents.

Cette aide financière peut être complétée par une aide financière de la Région GRAND EST, si votre dossier est éligible aux critères définis par cette dernière.

OÙ ME RENSEIGNER

Pour obtenir des informations détaillées sur les permanences et le règlement d'intervention, télécharger le formulaire de demande de subvention et/ou connaître les modalités d'intervention de la Communauté de Communes, rendez-vous sur notre site internet www.ccpom.fr et/ou contactez le service HABITAT de la CCPOM au

03 87 58 32 32

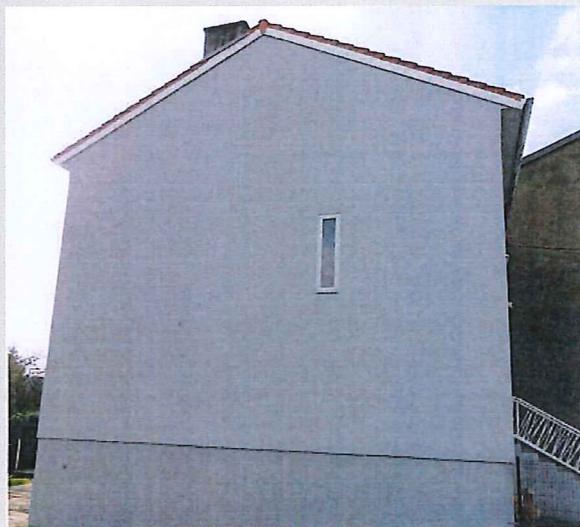
IMPORTANT : Ne pas démarrer les travaux avant d'avoir reçu la notification de la décision d'attribution de subvention par courrier.



Avant

Exemple de rénovation de façade à Montois-la-Montagne

Après



RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES CENTRES VILLES

Dans le projet de territoire de la Communauté de Communes la redynamisation des commerces des centres villes a été prise en compte.

OBJECTIFS :

Offrir une meilleure qualité de vie aux habitants, Retrouver une esthétique des rues commerçantes et une nouvelle dynamique des centres ville des communes.

La Communauté de Communes souhaite ainsi soutenir et développer le commerce de proximité, maintenir l'attractivité commerciale et enfin conforter l'offre commerciale sur l'ensemble du territoire plus particulièrement sur les centres villes.

LE DISPOSITIF :

Avec la mise en place de fonds de concours, les commerçants-artisans du territoire de la CCPOM pourront bénéficier d'aides financières pour la modernisation de leur commerce.

LES AIDES :

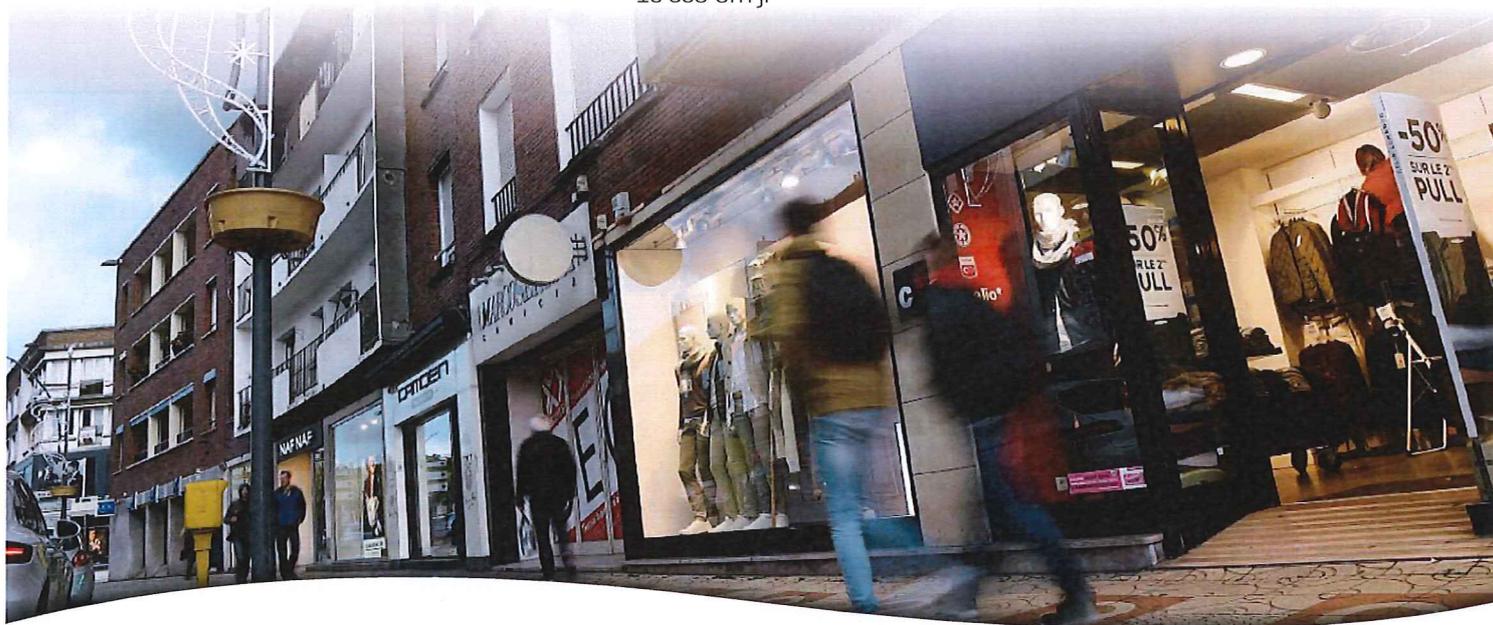
La CCPOM prend en charge 30% du montant total HT des travaux subventionnables. Un plafond de subvention est fixé à 4 500 € (soit un montant maximum d'investissement subventionnable de 15 000 €HT).

INFORMATIONS PRATIQUES :

- rendez-vous sur notre site internet www.ccpom.fr

- et/ou contactez le service DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE de la CCPOM

au 03 87 58 32 32



EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Nous tenons à tirer le signal d'alarme face à l'autocratie de M. FOURNIER. Les maires et les conseillers communautaires portent une lourde responsabilité en ne prenant pas de décisions garantes du bon fonctionnement démocratique.

Le 13 avril lors du vote du budget, malgré un échange d'idées très intéressant entre M. DROUIN et M. VILLA, M. FOURNIER a coupé cours en faisant preuve d'un abus de pouvoir caractérisé. La population de la CCPOM se doit d'être représentée par tous les groupes d'opposition y compris la majorité n'en déplaise à M. FOURNIER.

Il est grand temps au regard des dernières élections de donner un souffle nouveau dans le paysage politico-politicien aux méthodes d'autrefois. Pour nous l'alternance de la gouvernance s'impose.

Bien que la CCPOM engage des sommes vertigineuses pour les projets des Portes de l'Orne nous estimons qu'ils ne sont pas suffisamment aboutis. Par exemple, le désenclavement des communes devrait passer par une réflexion globale et multimodale.

L'opposition · ccpom-opposition@orange.fr
07 89 66 25 96

AU GALAXIE - AMNEVILLE

> LACRIM

27 septembre 2017 à 20h00

> LAURENT GUERRA

30 septembre 2017 à 20h00

> LES 2000 CHORISTES

28 octobre 2017 à 20h00

29 octobre 2017 à 15h00

> IAM

8 novembre 2017 à 20h00

> QUEEN + ADAM LAMBERT

12 novembre 2017 à 20h00

> M. POKORA

1^{er} décembre 2017 à 20h00

> SOPRANO

3 décembre 2017 à 18h00

> FLORENT PAGNY

5 décembre 2017 à 20h00

> MICHEL SARDOU

8 décembre à 20h00

AU CASINO - AMNEVILLE

> GIL ALMA

16 septembre 2017 à 20h30

> ANNE ROUMANOFF

20 octobre 2017 à 20h30

À PARTIR
DE LA RENTRÉE**DON DU SANG** : Mardi 5 Septembre**LES JOURNÉES DU PATRIMOINE**

[expositions et visites guidées sur le thème du patrimoine naturel]. Samedi 16 et dimanche 17 septembre

AQME [concert métal] : Samedi 23 septembre à 20h30**THÉ DANSANT** : Jeudi 28 septembre**SCRED CONNEXION** [concert hip-hop / rap]

Samedi 7 octobre à 20h30

THÉ DANSANT : Jeudi 19 octobre**BOURSE AUX JOUETS DE LA MDE**

Samedi 4 et Dimanche 5 novembre de 14h à 17h

THÉ DANSANT : Jeudi 16 novembre**GROUPE DE DANSES ET DE CHANTS - ECOLE****POLYTECHNIQUE DE VARSOVIE** : Dimanche 19 novembre**ULTRA VOMIT** [concert métal] :

Samedi 25 novembre à 21h30

GROUPE SANS GAIN : Samedi 9 décembre à 21h**THÉ DANSANT** : Jeudi 14 décembre**FÉRIE D'HIVER, CONCERT DE NOËL DE LA CONCORDIA**

Décembre

CET
ÉTÉ ESPACE CULTUREL - ROMBAS**Les Estivales // Place de l'Hôtel de Ville**

Animation dansante avec DJ Mario + gala de danse : AMD (bachata, modern jazz) et Centre Culturel Portugais (folklore) + spectacle de jonglage « Déséquilibre Passager » par Lolo Cousins [Compagnie Emergente] + feu d'artifice d'ouverture des Estivales

Vendredi 7 juillet à 18h30

Thé dansant avec l'orchestre Danc'sing //

Piste de danse du Fond Saint Martin

Dimanche 9 juillet à 15h00

Spectacle pyromusical //

Plan d'eau du Fond Saint Martin

Jeudi 13 juillet à la nuit tombée

Thé dansant avec l'orchestre Benoît Przybyla //

Piste de danse du Fond Saint Martin

Dimanche 16 juillet à 15h00

Les Estivales // Place de l'Hôtel de Ville

Soirée animée par l'Orchestre Danc'sing + spectacle de jonglage par Les couleurs de la Luciole David Keller [sculpteur de ballon]

Vendredi 21 juillet à 18h30

Thé dansant avec l'orchestre Jo Miller //

Piste de danse du Fond Saint Martin

Dimanche 23 juillet à 15h00

Les Estivales // Place de l'Hôtel de Ville

Orchestre Jo Miller + démos du Footfreestyle Junior + Murielle Dawo [maquilleuse] + « Caillasse » par Le Chapitô de Nouvelle Calédonie [comédie gestuelle]

Vendredi 28 juillet à 18h30

Thé dansant avec l'orchestre New Variety Orchestra //

Piste de danse du Fond Saint Martin

Dimanche 30 juillet à 15h00

Les Estivales // Place de l'Hôtel de Ville

Soirée animée par l'Orchestre Benoît Przybyla + Murielle Dawo [maquilleuse]

Vendredi 4 août à 18h30

Thé dansant avec l'orchestre Danc'sing //

Piste de danse du Fond Saint Martin

Dimanche 6 août à 15h00

Les Estivales // Place de l'Hôtel de Ville

Soirée animée par l'Orchestre Danc'sing + Spectacle « Mira T » du Circ Panic

Vendredi 11 août à 18h30

Thé dansant avec l'orchestre Jo Miller //

Piste de danse du Fond Saint Martin

Dimanche 13 août à 15h00

Les Estivales // Place de l'Hôtel de Ville

Soirée animée par l'Orchestre Jo Miller + spectacle « Dragon » par Les Jongleurs de Metz + feu d'artifice de clôture des Estivales

Vendredi 18 août à 18h30

6^{ème} RAID ROMBAS EXPRESS
dans le cadre de « Moselle Jeunesse »Du mardi 25 juillet au vendredi 28 juillet
EN PARTENARIAT AVEC LES VILLES DE
CLOUANGE, MARANGE-SILVANGE
et ROSSELANGE :course d'orientation / run & bike / tir à l'arc /
activités glisse / sports collectifs / tyrolienne
/ quads / piscine...DOSSIER À RETIRER À L'OMC [inscriptions
par équipe de 4 obligatoires avant le jeudi 20 juillet]